

MAIRIE
DE
SORANS – LES – BREUREY
70190

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 juin 2017 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : *MM : R. MUNEROT, T. ALLEMAND, G. DEMOULIN, J. CHAVY, J. MARCHAL*

MMES : G. FERRAND, Y. DERAY, Y. ALLEAUME, C. MONNIER

Absent excusé : D. DUBILLARD

Date de la convocation : 20 juin 2017

Urbanisme :

- **Dossiers déposés :**
 - o 1 PC et 1 PC transféré
 - o 4 CU et une DIA
- **Dossiers accordés :**
 - o 1 PC et un PC transféré

1. Service eau : demande de régularisation de facture

Le Maire présente la réclamation déposée en mairie sur un différent relatif au mode de tarification de l'eau. Le conseil confirme la tarification en vigueur et invite le dépositaire à mettre son réseau d'eau en conformité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir la tarification.

2. Ratios d'avancement de grade

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

-Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49,

-Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

-Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

-Vu l'avis du comité technique, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Saône, en date du

Considérant la nécessité de délibérer sur les ratios promus/promouvables, à savoir le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (les promouvables),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer un ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à : 100 %

3. SIED 70 : aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité au village de Sorans,

Le Maire présente le projet : les travaux se feraient en deux tranches :

- La première tranche :
 - o Grande Rue depuis l'entrée côté They jusqu'à la fontaine,
 - o Impasse de la Fontaine

Coût estimatif ; 114 326.00 € (dont 56 742.00 € à charge de la commune),

- La deuxième tranche :
 - o Rue de la Mairie depuis la fontaine jusqu'à la mairie,
 - o Chemin des Granges

Coût estimatif : 81 626.00 € (dont 34 106.00 € à charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.

4. Mise en place d'un règlement pour la salle de réunion et de convivialité

Le règlement d'occupation de la salle de réunion et de convivialité (salle vouté ancien périscolaire) a été présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce règlement.

5. Questions diverses

- Clocher de l'église
- Cimetière
- Bulletin municipal

A Sorans-les-Breurey, le 23 juin 2017

Le Maire,

R. MUNEROT